

## Compte-rendu du Comité Directeur du lundi 23 juin 2025

- ❖ Présents : Adrien ALAMICHEL, Karine BERTHOLON, François-Xavier BESNE, Gwenola BOUQUET, Caroline FOURRE, Luc GRAILLOT, Christophe JEAN, Cyril MEUNIER, Isabelle PION, Nicolas RUELLO
- ❖ Excusés : Marc CAYOL, Gautier MAUPU, Damien LORIEUX, Stéphane SCHULER, Daniel SORAND
- ❖ Absents : Nicolas COSTOUX
- ❖ Président : Adrien ALAMICHEL
- ❖ Secrétaire de séance : Karine BERTHOLON

### Déroulé de l'ordre du jour.

#### **1) Validation de la fiche action sortie Açores**

Le Comité directeur valide la Fiche action sortie Açores (août 2026) et l'envoi du mél d'inscription aux adhérents. Afin d'optimiser les délais de validation des fiches, dans le cas où le Comité directeur ne pourrait pas se réunir à courte échéance, il est décidé que la consultation pourra se faire par tout moyen et uniquement pour les besoins jugés impérieux.

Le Comité directeur rappelle que toute sortie doit faire l'objet d'une Fiche action sortie, y compris les sorties en fosse ou en carrière. Le modèle de Fiche action sortie sera adapté pour être utilisé dans le cadre des déplacements liés aux compétitions.

Les sorties à Trélazé impliquent le suivi d'une procédure cadrée, qui sera rappelée sous forme d'une procédure. Le badge pour accéder à Trélazé ne peut pas être pris sans en informer le Comité directeur à l'adresse : [comite@scc28.fr](mailto:comite@scc28.fr)

Chaque Fiche action sortie sera complétée d'un deuxième onglet qui fera état des dépenses effectives engagées et permettra un suivi financier précis.

Le Règlement sorties du club est rappelé en annexe.

#### **2) Fête du club le 06/07**

Le Comité directeur décide d'offrir un abonnement à la revue Subaqua à la doublette vainqueur du tournoi de pétanque et valide la location d'un photobooth qui permettra à chacun qui le souhaite de conserver un souvenir.

#### **3) Mise en place de Peps'up : modules comptabilité et gestion administrative**

Le module comptabilité est en place et l'enregistrement des écritures comptables dans Peps'up a débuté. A ce jour, 1 mois de saisie a été effectué (septembre 2024). Le temps de saisie intègre un temps d'analyse des dépenses pour faire une validation par poste qui permettra d'avoir une réelle comptabilité analytique en fin d'exercice.

Le Comité directeur confirme son ambition de déployer rapidement ce nouvel outil afin qu'il soit opérationnel pour la gestion de la rentrée 2025-2026. La priorité doit être donnée à la définition des champs du module « adhérents », la base minimum devant être les champs de la base FFESSM.

La partie site internet et communication sera développée ultérieurement.

Pour information, la demande de subvention qui avait été déposée auprès du Fonds pour le développement de la vie associative (FDVA) du Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports et du ministère de l'enseignement a reçu un avis favorable. Le club recevra 1500 € pour soutenir l'évolution de l'ensemble de ses outils administratifs, comptables et organisationnels.

#### 4) Validation des tarifs pour la rentrée

Le Comité directeur décide de règles permanentes qui seront appliquées à partir de la saison sportive 2025-2026. Dorénavant, les coûts d'adhésion, de souscription à la licence FFESSM (y compris la licence seule) et d'inscription aux activités du club intégreront les frais financiers appliqués par les solutions de paiement ainsi que des coûts de traitement administratif. Ainsi le prix de la souscription de la licence FFESSM auprès du club suivra les évolutions du prix fédéral, majoré de 10 €. Seule la licence « aidant-accompagnant » restera à prix coûtant.

La souscription des assurances auprès de l'assureur partenaire de la FFESSM (<https://ffessm.lafont-assurances.com/>) lors des formalités d'inscription de la rentrée est un devoir fédéral assuré par le club. Les tarifs des assurances complémentaires sont disponibles sur la grille des tarifs fédéraux et seront proposés à la souscription à la rentrée au moment des adhésions au club.

Le Comité décide de reconduire l'abondement Assurance Loisir 1 vers Loisir 3 pour les E2/E3/E4 (et IE2/MEF1/MEF2) actifs en milieu naturel et fosses, soit 25,25 €.

La grille de tarif 2025-2026 de la FFESSM est disponible [Grille des Tarifs | FFESSM](#).

Les tarifs pour la saison 2025-2026 seront les suivants :

- adhésion de base : 135 € (qui intègre la licence)

*Si la licence est souscrite seule, les tarifs sont*

- licence adulte (à partir de 16 ans au jour de prise de la licence) : 59 €

- licence jeune (de 12 à 16 ans) : 41 €

- licence enfant (moins de 12 ans au jour de prise de la licence) : 24 €

- licence aidant-accompagnant (obligatoire pour les non-plongeurs qui participent aux voyages club) : 21 €

*Pour les activités et passages de brevets, en complément de l'adhésion, les tarifs sont*

- préparation et passage niveau 1 scaphandre : 190 €

- préparation et passage niveau 2 scaphandre : 230 €

- préparation et passage niveau 3 scaphandre : 300 €

- apnée en entraînement individuel : 75 €

- PSP : 75 €

- apnée + PSP : 115 €

#### *C<sup>o</sup>Chartres Métropole Subaqua*

*Association régie par la loi de 1901 agréée Ministère Jeunesse et Sports & affiliée à la FFESSM sous le N° 27280120 le 25/10/1969. Enregistrée à la Préfecture d'Eure et Loir le 0/10/1969 sous le n° 28 100 4428 (JO n° 245 du 18/10/1969). Agréée DDJS le 31/12/1986 sous le n° 28 SU 18030. SIRET 447 961 442 00020, code APE 926C. Dénomination sociale : Subaqua Club de Chartres*

*Complexe aquatique L'ODYSEE - Rue du Médecin Général BEYNE 28000 Chartres - [www.scc28.fr](http://www.scc28.fr)*



Enfin, le stagiaire pédagogique ne paiera que l'adhésion seule, sauf si pratique individuelle ou sportive pratiquée en dehors de la formation de cadre.

### 5) Bilan des deux enquêtes

55 % des adhérents ont répondu à l'enquête, ainsi que 38 encadrants. Le Comité directeur remercie tous les répondants de cette belle mobilisation.

Les bilans des 2 enquêtes sont transmis en pièces jointes.

Les résultats montrent de façon générale une forte demande pour s'engager dans des parcours qualifiants (N2 scaphandre, N3 scaphandre, apnéistes de sécurité, initiateur, guide de palanquée, MF1). La réponse à ces besoins et la structuration de la pédagogie seront des priorités de la saison 2025-2026.

### 6) Préparation de la réunion référents/encadrants du 26/06– projet de la fiche référents

La réunion du jeudi 26/06 a pour objectif de présenter la démarche de rédaction d'une fiche procédure référent et de voir, en complément des réponses au questionnaire encadrant, qui pourra être référent ou encadrant à la rentrée.

Le projet de procédure référent est un socle de base qui rappelle les obligations du référent. Il n'y aura pas de déclinaison des spécificités par activité, mais plutôt l'idée que le référent établit la feuille de route de sa pédagogie, ses besoins pratiques, son calendrier général et son organisation. Il coordonne le déroulement de l'année et la mobilisation des encadrants qui travaillent avec lui.

**La réunion finale de préparation de la rentrée avec les encadrants aura lieu le 28/08 en présentiel.**

### 7) Préparation du Salon des associations et de la rentrée

Le Salon des associations de la ville de Chartres aura lieu les samedi 6 et dimanche 7 septembre 2025 sur la butte des Charbonniers. Comme chaque année, le C'Chartres métropole Subaqua sera présent. Un stand a été réservé.

Un formulaire d'appel à volontaires sera envoyé début juillet, avec rappel fin août, afin de constituer l'équipe de bénévoles qui installera/désinstallera les équipements, contribuera à la préparation matérielle et tiendra le stand.

**Une réunion de préparation du Salon des associations sera organisée en visioconférence le 02/09 à 20h30.**

Enfin, la **réunion de rentrée destinée aux nouveaux adhérents aura lieu le 11/09** en présentiel à l'Odyssee.

Le 05/07/2025,  
Le Président et la Secrétaire

## Annexe - Règlement sorties

### Préambule

L'article 22 du règlement intérieur de l'association Subaqua Club de Chartres autorise le Comité de Direction à arrêter des règlements spécifiques venant compléter le règlement intérieur de l'association.

La tenue du calendrier général des sorties du club et la responsabilité civile et pénale, pour le club et ses dirigeants, découlant de leur organisation, justifient la mise en œuvre d'un règlement spécifique « Sorties Club » applicable à tous les membres de l'association.

### Article 1<sup>er</sup> Objet du règlement

L'objet du présent règlement est de préciser les conditions d'organisation des Sorties Club et des Sorties Privées.

### Article 2 Modalités d'application des Sorties Club:

Seul le Comité de Direction est habilité à valider des Sorties Club. Par délégation du Président, le Responsable Sorties est, plus particulièrement, chargé de la planification des sorties, de la recherche des organisateurs professionnels, et des destinations.

Tout membre de l'association peut proposer un projet de Sortie Club. Il le transmet au Responsable Sorties. Ce dernier examine la destination, les dates, et la logistique à mettre en œuvre (transport, blocs et gilet). Il valide ou pas la sortie pour les destinations situées en Métropole. Pour les sorties hors Métropole, il soumet, le projet au Comité Directeur pour validation. Seules les Sorties Club font l'objet d'un contrat de réservation et d'inscription au nom du Subaqua Club. Les chèques de réservation sont payés par le trésorier du Club ou toute personne ayant délégation de signature. Les acomptes et versements des participants à la sortie se font auprès du Subaqua Club (sauf le cas échéant pour les voyages à l'étranger par paiement direct au tour opérateur par carte de paiement). En fin d'opération, un bilan des encaissements et des décaissements, liés à la sortie, est établi par le responsable de la sortie. Il le transmet au trésorier dans les meilleurs délais qui en rend compte au comité directeur.

### Article 3 Sorties Privées:

Toute sortie n'ayant pas été validée selon les dispositions de l'article 2 n'engage pas la responsabilité du Club et constitue une Sortie Privée.

En cas d'utilisation du matériel de plongée du Club (blocs, gilets et détendeurs, etc.), les organisateurs de cette Sortie Privée doivent effectuer leur demande, auprès du Responsable Sorties, qui, en fonction de la disponibilité du matériel sollicité, donnera suite ou pas à cette demande. Le Responsable Sorties devra donner, pour l'utilisation du matériel appartenant au Club, la priorité aux sorties et formation Club.

Les responsables des sorties privées sont responsables des matériels qu'ils empruntent ou font emprunter (dégradations, perte ou vol) et de leur utilisation conforme à la législation.

#### Article 4 Sport de haut niveau

Afin de faciliter le développement du sport de haut niveau pour nos adhérents des catégories d'âges regroupant des jeunes non émancipés et/ou dont l'accompagnement par un adulte (parent ou cadre du club) est obligatoire, la participation du club sur remise de facture pour **chaque athlète et un accompagnant pour deux athlètes mineurs** sera calculée selon le barème suivant :

Niveau du championnat	Aide par Nuitée	Aide par Repas	Prise en charge Inscription
Régional	15€*	5€	5€
National	50€	15€	Totale

Cette participation est un barème correspondant à un plafond. Elle ne pourra excéder le cout réel déboursé par les bénéficiaires. Toute demande de dépassement aux présentes participations pour les compétitions nationales devra être motivée et chiffrée avant l'évènement pour étude et décision du Comité Directeur. »

Le Comité Directeur se garde le droit d'étudier la légitimité de la nuit d'hôtel dans la région Centre Val de Loire et départements limitrophes du 28.

Les frais de route feront l'objet d'une demande de déduction fiscale conformément à la note rédigée par le comité directeur à ce sujet.

#### Article 5 Application et mise en œuvre :

Le présent règlement entrera en application à partir de la saison 2024/2025, soit dès le 1<sup>er</sup> septembre 2024. Le Comité de Direction est chargé de le diffuser à tous les membres de l'association.

Le Président

La secrétaire